CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Architecture et de la Construction Service Construction Patrimoine 04.13.31.20.53

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

OBJET : Construction du centre de secours "Sainte-Victoire", à Vauvenargues : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 108 du 15 décembre 2017, la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'approuver le programme de construction du centre de secours "Sainte-Victoire" à Vauvenargues, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 4 100 000 €TTC.

L'enveloppe de 4 100 000 €est répartie ainsi :

- 615 000 €TTC pour les services,
- 3 485 000 €TTC pour les travaux, en valeur septembre 2016.

Afin de tenir compte:

- des résultats des études préalables qui génèrent des adaptations notables au site de construction, ainsi que de la mise à jour du coût de la construction sur les trois années passées,
- d'un prévisionnel de provision pour les évolutions des indices à venir,

il convient de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 5 110 000 € TTC :

- 730 000 €TTC pour les services
- 4 380 000 €TTC pour les travaux,

soit une augmentation globale de 1 010 000 €TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL